

**INSERTION POUR PUBLICATION CONFORMEMENT A LA LOI N°2018-1244 du 27
décembre 2018 et au DECRET 2020-1324 DU 30 OCTOBRE 2020**

Extrait d'acte de vente

▪ **Identités et quotes-parts des indivisaires :**

1-/ Madame Jacqueline Séraphine **ALMONT**, retraitée, demeurant à HYERES (83400) 8 place Massillon. Née à FORT-DE-FRANCE (97200), le 12 octobre 1944. Veuve de Monsieur Bernard Adolph **POHLER** et non remariée.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 8035042/118549800 en pleine propriété.

2-/ Madame Marthe **RAVOR**, femme de ménage, demeurant à FORT-DE-FRANCE (97200) Résidence la Meynard Immeuble Aubade. Bâtiment A. Porte N°8. Née à MACOUBA (97218), le 24 février 1941. Veuve de Monsieur Georges Pierre **ALMONT** et non remariée.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 1326600/118549800 en usufruit.

3-/ Madame Nathalie Catherine **ALMONT**, chargée de post-production & animatrice, demeurant à CHAUMES-EN-BRIE (77390) 3 rue Agasse. Née à SCHOELCHER (97233) le 22 mars 1974. Célibataire.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 884700/118549800 en pleine propriété.

4-/ Madame Sylvie Christine **ALMONT**, attachée d'administration de l'état, épouse de Monsieur Gérémié Thierry **GERMANY**, demeurant à BONNIERES-SUR-SEINE (78270) 17 rue Alphonse Georges Poulain. Née à SCHOELCHER (97233) le 9 novembre 1976. Mariée à la mairie de NANTERRE (92000) le 22 juillet 2004 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 884700/118549800 en pleine propriété.

5-/ Monsieur Daniel Louis **EVITA**, demeurant à MONTROUGE (92120) 2 rue Danton 4ème étage. Né à FORT-DE-FRANCE (97200) le 3 janvier 1957. Célibataire.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 442350/118549800 en pleine propriété.



6-/ Madame Eliane Jeanne **EVITA**, demeurant à FORT-DE-FRANCE (97200) route de Moute CD 6kms. Née à FORT-DE-FRANCE (97200) le 8 mars 1958. Célibataire.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 442350/118549800 en pleine propriété.

7-/ Madame Marie-Françoise Rosalie **EVITA**, demeurant à FORT-DE-FRANCE (97200) 248 route Redoute résidence Vent levé Bât A Apt 9. Née à FORT-DE-FRANCE (97200) le 4 septembre 1960. Célibataire.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 442350/118549800 en pleine propriété.

8-/ Madame Sylviane Flora **EVITA**, demeurant à DUCOS (97224) 5 impasse du Manioc Fonds Panier. Née à FORT-DE-FRANCE (97200) le 24 novembre 1963. Célibataire.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 442350/118549800 en pleine propriété.

9-/ Madame Roseline Michèle **EVITA**, épouse de Monsieur Alain **TRABON**, demeurant à SAINT-JOSEPH (97212) 6kms Route de Saint-Joseph. Née à FORT-DE-FRANCE (97200) le 19 décembre 1965. Mariée à la mairie de SAINT-JOSEPH (97212) le 19 décembre 2007 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 442350/118549800 en pleine propriété.

10-/ Monsieur Patrick Benjamin **ALMONT**, demeurant à FORT-DE-FRANCE (97200) ZAC de Chateauboeuf 5 Apt n° 32. Né à FORT-DE-FRANCE (97200) le 30 mars 1971. Célibataire.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 442350/118549800 en pleine propriété.

11-/ Madame Martine Sandrine **ALMONT**, demeurant à FORT-DE-FRANCE (97200) ZAC de Chateauboeuf 5 Apt n° 32. Née à FORT-DE-FRANCE (97200) le 21 juin 1980. Célibataire.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 442350/118549800 en pleine propriété.



12-/ Madame Marguerite Passionnise **PAUPIN**, vendeuse caissière en retraite, épouse de Monsieur Jean Marc **GAMBIE**, demeurant à SAINT-JOSEPH (97212) Chez Monsieur Victor Sévère **GAMBIE** Morne Marc, 45 Bois du Parc. Née à SAINT-PIERRE (97250) le 3 avril 1960. Mariée à la mairie de LE LAMENTIN (97232) le 29 novembre 2001 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 8693652/118549800 en pleine propriété.

En ce qui concerne la parcelle section P numéro 157 succession de Monsieur Marius PAUPIN.

Indivisaire à concurrence de 12/144 en pleine propriété.

13-/ Madame Viviane **DELUGE**, femme de ménage, demeurant à ANTONY (92160) 45 allée de l'herbier Appartement 1,Rdc. Née à FORT-DE-FRANCE (97200), le 2 septembre 1960. Veuve de Monsieur Jules Jean **PAUPIN** et non remariée.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 2173413/118549800 en usufruit.

En ce qui concerne la parcelle section P numéro 157 succession de Monsieur Marius PAUPIN.

Indivisaire à concurrence de 3/144 en usufruit.

14-/ Madame Caroline Julie **PAUPIN**, monteur-vendeur en optique, demeurant à SCHOELCHER (97233) 20 rue de la Comtesse Anne Cluny Lotissement Plateau Roy. Née à FORT-DE-FRANCE (97200) le 25 juillet 1978. Divorcée de Monsieur Ernest Rose Jean **BONOSE** suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire le 25 janvier 2010, et non remariée.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 2173413/118549800 en pleine propriété.

En ce qui concerne la parcelle section P numéro 157 succession de Monsieur Marius PAUPIN.

Indivisaire à concurrence de 3/144 en pleine propriété.

15-/ Madame Marguerite Corine **PAUPIN**, mandataire judiciaire, demeurant à LE LAMENTIN (97232) Résidence Pavillon Bâtiment Cafetière, Porte 33. Née à FORT-DE-FRANCE (97200) le 13 décembre 1979. Célibataire.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 2173413/118549800 en pleine propriété.

En ce qui concerne la parcelle section P numéro 157 succession de Monsieur Marius PAUPIN.

Indivisaire à concurrence de 3/144 en pleine propriété.



16-/ Monsieur Cédric Frédéric **PAUPIN**, agent technique contractuel, demeurant à BEAUMONT-SUR-LEZE (31870) 1171 chemin de Buherle. Né à FORT-DE-FRANCE (97200) le 11 août 1982. Célibataire.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 2173413/118549800 en pleine propriété.

En ce qui concerne la parcelle section P numéro 157 succession de Monsieur Marius PAUPIN.

Indivisaire à concurrence de 3/144 en pleine propriété.

17-/ Monsieur Mickaël Patrice **PAUPIN**, sans profession, demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES (95370) 1 rue Elsa Triolet Appartement 2. Né à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240) le 14 juin 1991. Célibataire.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 2897884/118549800 en pleine propriété.

En ce qui concerne la parcelle section P numéro 157 succession de Monsieur Marius PAUPIN.

Indivisaire à concurrence de 4/144 en pleine propriété.

18-/ Madame Tatiana Laura **PAUPIN**, animatrice, demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES (95370) 1 rue Elsa Triolet Appartement 2. Née à ARGENTEUIL (95100) le 10 octobre 1994. Célibataire.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 2897884/118549800 en pleine propriété.

En ce qui concerne la parcelle section P numéro 157 succession de Monsieur Marius PAUPIN.

Indivisaire à concurrence de 4/144 en pleine propriété.

19-/ Madame Ingrid Présilia **PAUPIN**, assistante d'éducation, demeurant à MONTIGNY-LES-CORMEILLES (95370) 1 rue Elsa Triolet Appartement 2.

Née à ARGENTEUIL (95100) le 10 octobre 1994. Célibataire.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 2897884/118549800 en pleine propriété.

En ce qui concerne la parcelle section P numéro 157 succession de Monsieur Marius PAUPIN.

Indivisaire à concurrence de 4/144 en pleine propriété.



20-/ Madame Alberte Bernadette **PAUPIN**, sans profession, demeurant à CASE-PILOTE (97222) Cité Maniba Bâtiment 31. Appartement 226. Née à FORT-DE-FRANCE (97200) le 18 février 1961. Célibataire.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 8693652/118549800 en pleine propriété.

En ce qui concerne la parcelle section P numéro 157 succession de Monsieur Marius PAUPIN.

Indivisaire à concurrence de 12/144 en pleine propriété.

21-/ Monsieur Joël Max **PAUPIN**, peintre en bâtiment, demeurant à SCHOELCHER (97233) Entrée Bourg 4 rue Joseph Symphor. Né à FORT-DE-FRANCE (97200) le 8 août 1968. Célibataire.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 8693652/118549800 en pleine propriété.

En ce qui concerne la parcelle section P numéro 157 succession de Monsieur Marius PAUPIN.

Indivisaire à concurrence de 12/144 en pleine propriété.

22-/ Monsieur Patrick Michel **PAUPIN**, aide-soignant, demeurant à VAUREAL (95490) 11 rue de la Goutte d'Eau. Né à FORT-DE-FRANCE (97200) le 8 août 1968. Célibataire.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 8693652/118549800 en pleine propriété.

En ce qui concerne la parcelle section P numéro 157 succession de Monsieur Marius PAUPIN.

Indivisaire à concurrence de 12/144 en pleine propriété.

23-/ Madame Valérienne Gislène **CAIUS**, retraitée, épouse de Monsieur Jean-Pierre Roger **LAUDREL**, demeurant à VIUZ-EN-SALLAZ (74250) 204 route du Déluge. Née à SCHOELCHER (97233) le 14 avril 1946. Mariée à la mairie de AUBEVOYE (27940) le 18 juin 1969 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 8693652/118549800 en pleine propriété.

En ce qui concerne la parcelle section P numéro 157 succession de Monsieur Marius PAUPIN.

Indivisaire à concurrence de 12/144 en pleine propriété.



24-/ Madame Marlaine Jeanne **CAIUS**, gestionnaire budget en retraite, épouse de Monsieur Claude Thomas **SARTIN**, demeurant à CASE-PILOTE (97222) Lieudit Choiseul 2. Appartement 2. allée Bel Air. Née à FORT-DE-FRANCE (97200) le 14 septembre 1951. Mariée à la mairie de SCHOELCHER (97233) le 17 décembre 1988 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 8693652/118549800 en pleine propriété.

En ce qui concerne la parcelle section P numéro 157 succession de Monsieur Marius PAUPIN.

Indivisaire à concurrence de 12/144 en pleine propriété.

25-/ Madame Yolande Marcelle **PAUPIN**, commerçante en retraite, demeurant à LE ROBERT (97231) Lieudit Augrain Sud Route de Fonds Brulé. Née à FORT-DE-FRANCE (97200), le 6 janvier 1940. Veuve de Monsieur Lucien Hugues **POGNON** et non remariée.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 8693652/118549800 en pleine propriété.

En ce qui concerne la parcelle section P numéro 157 succession de Monsieur Marius PAUPIN.

Indivisaire à concurrence de 12/144 en pleine propriété.

26-/ Monsieur Charles Eugène **PAUPIN**, sans profession, demeurant à SCHOELCHER (97233) Lieudit Anse Colas Route Nationale 2. Né à FORT-DE-FRANCE (97200) le 15 novembre 1960. Célibataire.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 6520239/118549800 en pleine propriété.

En ce qui concerne la parcelle section P numéro 157 succession de Monsieur Marius PAUPIN.

Indivisaire à concurrence de 9/144 en pleine propriété.

27-/ Madame Myrtha Maxime **PAUPIN**, sans profession, demeurant à SCHOELCHER (97233) Lieudit Anse Colas Route Nationale 2. Née à FORT-DE-FRANCE (97200) le 18 novembre 1962. Célibataire.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 6520239/118549800 en pleine propriété.

En ce qui concerne la parcelle section P numéro 157 succession de Monsieur Marius PAUPIN.

Indivisaire à concurrence de 9/144 en pleine propriété.



28-/ Madame Octavie Gilberte **PAUPIN**, sans profession, demeurant à BONDY (93140) 4 rue des Francs Aubiers. Née à FORT-DE-FRANCE (97200) le 4 février 1964. Célibataire.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 6520239/118549800 en pleine propriété.

En ce qui concerne la parcelle section P numéro 157 succession de Monsieur Marius PAUPIN.

Indivisaire à concurrence de 9/144 en pleine propriété.

29-/ Madame Huguette Marie **PAUPIN**, agent d'entretien, demeurant à SCHOELCHER (97233) Lieudit Anse Colas Route Nationale 2. Née à FORT-DE-FRANCE (97200) le 7 octobre 1967. Célibataire.

En ce qui concerne la parcelle section T numéro 733 succession de Madame Marie Clémence ALMONT,

Indivisaire à concurrence de 6520239/118549800 en pleine propriété.

En ce qui concerne la parcelle section P numéro 157 succession de Monsieur Marius PAUPIN.

Indivisaire à concurrence de 9/144 en pleine propriété.

▪ **Acquéreur :**

La Société dénommée **PROMORAME**, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1260,00 €, dont le siège est à SCHOELCHER (97233), Villa Caravelle Ravine Touza, identifiée au SIREN sous le numéro 479428385 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de FORT-DE-FRANCE.

▪ **Coordonnées du notaire choisi pour l'opération :**

L'office notarial de Maître Sandra GERMAIN-PORSAN-CLEMENTE, sis à FORT-DE-FRANCE (97200), 10 avenue Louis Domergue, domaine de Montgéralde.

Mail : sandra.porsan-clemente@notaires.fr

Téléphone : 0596. 75.28.00

Fax : 0596. 75.28.23

▪ **Désignation du bien :**

Immeuble article un

A SCHOELCHER (MARTINIQUE) 97233 Enclos Sud,

Un terrain constructible entièrement boisé.

Figurant ainsi au cadastre :



Section	N°	Lieudit	Surface
T	733	ENCLOS SUD	00 ha 46 a 23 ca

Immeuble article deux

A SCHOELCHER (MARTINIQUE) 97233 Le bourg,

Un terrain constructible sur lequel existe trois constructions en mauvais état destinées à une démolition.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
P	157	LE BOURG	00 ha 04 a 35 ca

▪ **Effet relatif :**

Tous les immeubles n'ont pas les mêmes origines :

-En ce qui concerne l'immeuble article un -

Notoriété acquisitive suivant acte reçu par Maître Paul CONSTANTIN notaire à FORT-DE-FRANCE le 22 mars 1989, publié au service de la publicité foncière de FORT-DE-FRANCE le 6 juin 1989, volume 3563, numéro 47.

- En ce qui concerne l'immeuble article deux -

Acquisition suivant acte reçu par Maître Jean-Baptiste André DEBUC notaire à LAMENTIN le 2 mai 1924 , publié au service de la publicité foncière de FORT-DE-FRANCE le 6 mai 1924, volume 81, numéro 18.

▪ **Prix :**

La vente est conclue moyennant le prix de **QUATRE CENT MILLE EUROS (400 000,00 EUR)**,

Le Prix sera payé comptant.

Indication de la valeur du bien au moyen du recueil de l'avis de deux professionnels qualifiés :

-En ce qui concerne l'immeuble article un -

1°) L'avis de valeur du bien réalisé par le cabinet EXPERTISES VALERE, le 29 août 2022. **La valeur retenue par l'expert est de TROIS CENT QUARANTE-SIX MILLE SEPT CENT VINGT-CINQ EUROS (346 725,00 EUR)**

2°) L'avis de valeur du bien réalisé par Monsieur Philippe SOROMAN en sa qualité d'expert immobilier, le 03 mars 2023. **La valeur retenue par l'expert est de TROIS CENT QUARANTE-NEUF MILLE EUROS (349 000,00 EUR)**

- En ce qui concerne l'immeuble article deux -

1°) L'avis de valeur du bien réalisé par le cabinet EXPERTISES VALERE, le 29 août 2022. La valeur retenue par l'expert est de **QUARANTE-CINQ MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS (45 679,00 EUR)**

2°) L'avis de valeur du bien réalisé par Monsieur Philippe SOROMAN en sa qualité d'expert immobilier, le 03 mars 2023. **La valeur retenue par l'expert est de QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45 000,00 EUR)**

▪ Répartition du prix de vente

Le prix de vente est réparti comme suit entre chacun des vendeurs dans les proportions ci-après :

-En ce qui concerne l'immeuble article un -

- 1°) Madame Jacqueline Séraphine ALMONT quote-part de 8035042/118549800 soit la somme de 23 955,16 euros.
- 2°) Madame Marthe RAVOR, quote-part de 1326600/118549800, l'usufruit est de 20% soit la somme de 790,98 euros.
- 3°) Madame Nathalie Catherine ALMONT quote-part de 884700/118549800 soit la somme de 4 218,52 euros sauf les droits en usufruit du conjoint survivant sus-visé.
- 4°) Madame Sylvie Christine ALMONT quote-part de 884700/118549800 soit la somme de 4 218,52 euros sauf les droits en usufruit du conjoint survivant sus-visé.
- 5°) Monsieur Daniel Louis EVITA quote-part de 442350/118549800 soit la somme de 1 318,30 euros.
- 6°) Madame Eliane Jeanne EVITA quote-part de 442350/118549800 soit la somme de 1 318,30 euros.
- 7°) Madame Marie-Françoise Rosalie EVITA quote-part de 442350/118549800 soit la somme de 1318,30 euros.
- 8°) Madame Sylviane Flora EVITA quote-part de 442350/118549800 soit la somme de 1 318,30 euros.
- 9°) Madame Roseline Michèle EVITA quote-part de 442350/118549800 soit la somme de 1 318,30 euros.
- 10°) Monsieur Patrick Benjamin ALMONT quote-part de 442350/118549800 soit la somme de 1 318,30 euros.
- 11°) Madame Martine Sandrine ALMONT quote-part de 442350/118549800 soit la somme de 1 318,30 euros.
- 12°) Madame Marguerite Passionnise PAUPIN quote-part de 8693652/118549800 soit la somme de 25 918,70 euros.
- 13°) Madame Viviane DELUGE quote-part de 2173413/118549800, en usufruit, le barème avant 2004 est de 50% soit la somme de 3 239,84 euros.
- 14°) Madame Caroline Julie PAUPIN quote-part de 2173413/118549800 soit la somme de 7 559,62 euros, sauf les droits en usufruit du conjoint survivant sus-visé.
- 15°) Madame Marguerite Corine PAUPIN quote-part de 2173413/118549800 soit la somme de 7 559,62 euros sauf les droits en usufruit du conjoint survivant sus-visé.
- 16°) Monsieur Cédric Frédéric PAUPIN quote-part de 2173413/118549800 soit la somme de 7 559,62 euros sauf les droits en usufruit du conjoint survivant sus-visé..
- 17°) Monsieur Mickaël Patrice PAUPIN quote-part de 2897884/118549800 soit la somme de 8 639,57 euros.
- 18°) Madame Tatiana Laura PAUPIN quote-part de 2897884/118549800 soit la somme de 8 639,57 euros.
- 19°) Madame Ingrid Présilia PAUPIN quote-part de 2897884/118549800 soit la somme de 8 639,57 euros.
- 20°) Madame Alberte Bernadette PAUPIN quote-part de 8693652/118549800 soit la somme de 25 918,70 euros.
- 21°) Monsieur Joël Max PAUPIN quote-part de 8693652/118549800 soit la somme de 25 918,70 euros.
- 22°) Monsieur Patrick Michel PAUPIN quote-part de 8693652/118549800 soit la somme de 25 918,70



euros.

23°) Madame Valérienne Gislène CAIUS quote-part de 8693652/118549800 soit la somme de 25 918,70 euros.

24°) Madame Marlaine Jeanne CAIUS : quote-part de 8693652/118549800 soit la somme de 25 918,70 euros.

25°) Madame Yolande Marcelle PAUPIN : quote-part de 8693652/118549800 soit la somme de 25 918,70 euros.

26°) Monsieur Charles Eugène PAUPIN quote-part de 6520239/118549800 soit la somme de 19 439,02 euros.

27°) Madame Myrtha Maxime PAUPIN quote-part de 6520239/118549800 soit la somme de 19 439,02 euros.

28°) Madame Octavie Gilberte PAUPIN quote-part de 6520239/118549800 soit la somme de 19 439,02 euros.

29°) Madame Huguette Marie PAUPIN quote-part de 6520239/118549800 soit la somme de 19 439,02 euros.

Etant ici précisé qu'il sera déduit en fonction des quotes-parts respective de chacun les créances dû à l'administration fiscale et/ou à l'indivisaire qui en aurait fait l'avance ainsi que le montant des frais d'acte de succession proportionnellement aux quotes-parts

- En ce qui concerne l'immeuble article deux -

1°) Madame Marguerite Passionnise PAUPIN quote-part de 12/144 soit la somme de 3 880,27 euros.

2°) Madame Viviane DELUGE quote-part de 3/144, en usufruit, le barème avant 2004 est de 50% soit la somme de 485,035 euros.

3°) Madame Caroline Julie PAUPIN quote-part de 3/144 soit la somme de 1 131,75 euros sauf les droits en usufruit du conjoint survivant sus-visé.

4°) Madame Marguerite Corine PAUPIN quote-part de 3/144 soit la somme de 1 131,75 euros sauf les droits en usufruit du conjoint survivant sus-visé.

5°) Monsieur Cédric Frédéric PAUPIN quote-part de 3/144 soit la somme de 1 131,75 euros sauf les droits en usufruit du conjoint survivant sus-visé.

6°) Monsieur Mickaël Patrice PAUPIN quote-part de 4/144 soit la somme de 1 293,42 euros.

7°) Madame Tatiana Laura PAUPIN quote-part de 4/144 soit la somme de 1 293,42 euros.

8°) Madame Ingrid Présilia PAUPIN quote-part de 4/144 soit la somme de 1 293,42 euros.

9°) Madame Alberte Bernadette PAUPIN quote-part de 12/144 soit la somme de 3 880,27 euros.

10°) Monsieur Joël Max PAUPIN quote-part de 12/144 soit la somme de 3 880,27 euros.

11°) Monsieur Patrick Michel PAUPIN quote-part de 12/144 soit la somme de 3 880,27 euros.

12°) Madame Valérienne Gislène CAIUS quote-part de 12/144 soit la somme de 3 880,27 euros.

13°) Madame Marlaine Jeanne CAIUS : quote-part de 12/144 soit la somme de 3 880,27 euros.

14°) Madame Yolande Marcelle PAUPIN : quote-part de 12/144 soit la somme de 3 880,27 euros.

15°) Monsieur Charles Eugène PAUPIN quote-part de 9/144 soit la somme de 2 910,20 euros.

16°) Madame Myrtha Maxime PAUPIN quote-part de 9/144 soit la somme de 2 910,20 euros.

17°) Madame Octavie Gilberte PAUPIN quote-part de 9/144 soit la somme de 2 910,20 euros.

18°) Madame Huguette Marie PAUPIN quote-part de 9/144 soit la somme de 2 910,20 euros.

Etant ici précisé qu'il sera déduit en fonction des quotes-parts respective de chacun les créances dû à l'administration fiscale et/ou à l'indivisaire qui en aurait fait l'avance ainsi que le montant des frais d'acte de succession proportionnellement aux quotes-parts.

▪ **Délai d'opposition**

Tout indivisaire peut, dans le délai de trois mois qui suit cette notification, faire connaître son opposition à la vente ou au partage. Lorsque le projet de cession ou de partage porte sur un bien immobilier dont les quotes-parts sont détenues par au moins dix indivisaires ou lorsqu'au moins un indivisaire a établi son domicile à l'étranger, ce délai est porté à quatre mois.

En cas de projet de cession à une personne étrangère à l'indivision, tout indivisaire peut également, dans le délai d'un mois qui suit cette notification, faire connaître aux indivisaires à l'initiative de la vente, par acte extrajudiciaire, qu'il exerce un droit de préemption aux prix et conditions de la cession projetée. Ce droit de préemption s'exerce dans les conditions prévues aux trois derniers alinéas de l'article 815-14 du code civil.



A défaut d'opposition, la vente ou le partage est opposable aux indivisaires qui ne sont pas à l'initiative du projet.

Si un ou plusieurs indivisaires s'opposent à l'aliénation ou au partage du bien indivis dans le délai imparti au quatrième alinéa du présent article, le notaire le constate par procès-verbal.

En cas de procès-verbal constatant une opposition, le ou les indivisaires titulaires de plus de la moitié des droits indivis saisissent le tribunal judiciaire afin d'être autorisés à passer l'acte de vente ou de partage. Le tribunal autorise cette aliénation ou ce partage si l'acte ne porte pas une atteinte excessive aux droits des autres indivisaires.

L'aliénation ou le partage effectué dans les conditions fixées par l'autorisation du tribunal est opposable à l'indivisaire dont le consentement a fait défaut, sauf si l'intention d'aliéner ou de partager le bien du ou des indivisaires titulaires de plus de la moitié des droits indivis ne lui avait pas été notifiée selon les modalités prévues aux trois premiers alinéas du présent article.

Par extrait, Article 2 de la loi n° 2018-1244 du 27 décembre 2018.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.